

# COMMUNE d'ECKWERSHEIM



Département du BAS-RHIN  
Arrondissement de STRASBOURG-CAMPAGNE

## AFFICHE LE

02 SEPT 2024

## MAIRIE ECKWERSHEIM

ARRÊTE MUNICIPAL temporaire n° 16/2024

Réglementant la circulation au droit  
du 9A et 20 rue Albert SCHWEITZER  
dans le cadre de travaux de raccordement électrique

**Le Maire de la commune d'ECKWERSHEIM,**

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions, départements et des communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-28, L 2122-29, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2542-1 et L 2542-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

VU les dispositions du Droit Local applicables dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle,

VU le Code de la route,

VU l'instruction ministérielle relative à la signalisation routière,

VU la demande en date du 02 septembre 2024 par laquelle la Société SOBECA domicilié ZI Route de Bouxwiller 67330 IMBSHEIM, sollicite l'autorisation de réaliser des travaux de raccordement électrique pour le compte de STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX au 9A et 20 rue Albert SCHWEITZER,

**du 09 septembre 2024 au 20 septembre 2024 soit environs 11 jours.**

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières en matière de circulation et de stationnement ;

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : En raison des travaux cités ci-dessus qui seront réalisés sur une période du 09 septembre au 20 septembre 2024 soit environs 11 jours, la circulation devra être barrée et le stationnement perturbé dans la zone de travaux. Les riverains auront accès de part et d'autre de la zone.

**Article 4** : La voie publique devra rester libre de tout dépôt d'objets ou matériel.

**Article 5** : Ces dispositions seront en application dès la mise en place par la société SOBECA de la signalisation réglementaire.

**Article 6** : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mundolsheim
- La Brigade territoriale de contact de Strasbourg
- EMS, Service Propreté, Département Collecte des Déchets
- Le SDIS
- La CTS

- Affichage en Mairie

ECKWERSHEIM, le 02 septembre 2024  
Le Maire, Camille BADER



119001



Plan 2023633082A1 du 25.10.2023 (VAR1)

Échelle :  
1/500e

AFFAIRE 2023633082 - ECKWERSHEIM - 20 RUE ALBERT  
SCHWEITZER - Ajout d'un point de livraison (nouveau compteur) sur  
colonne électrique existante - STRUB

Interlocuteur :

**Eric NOBLET EXPL**

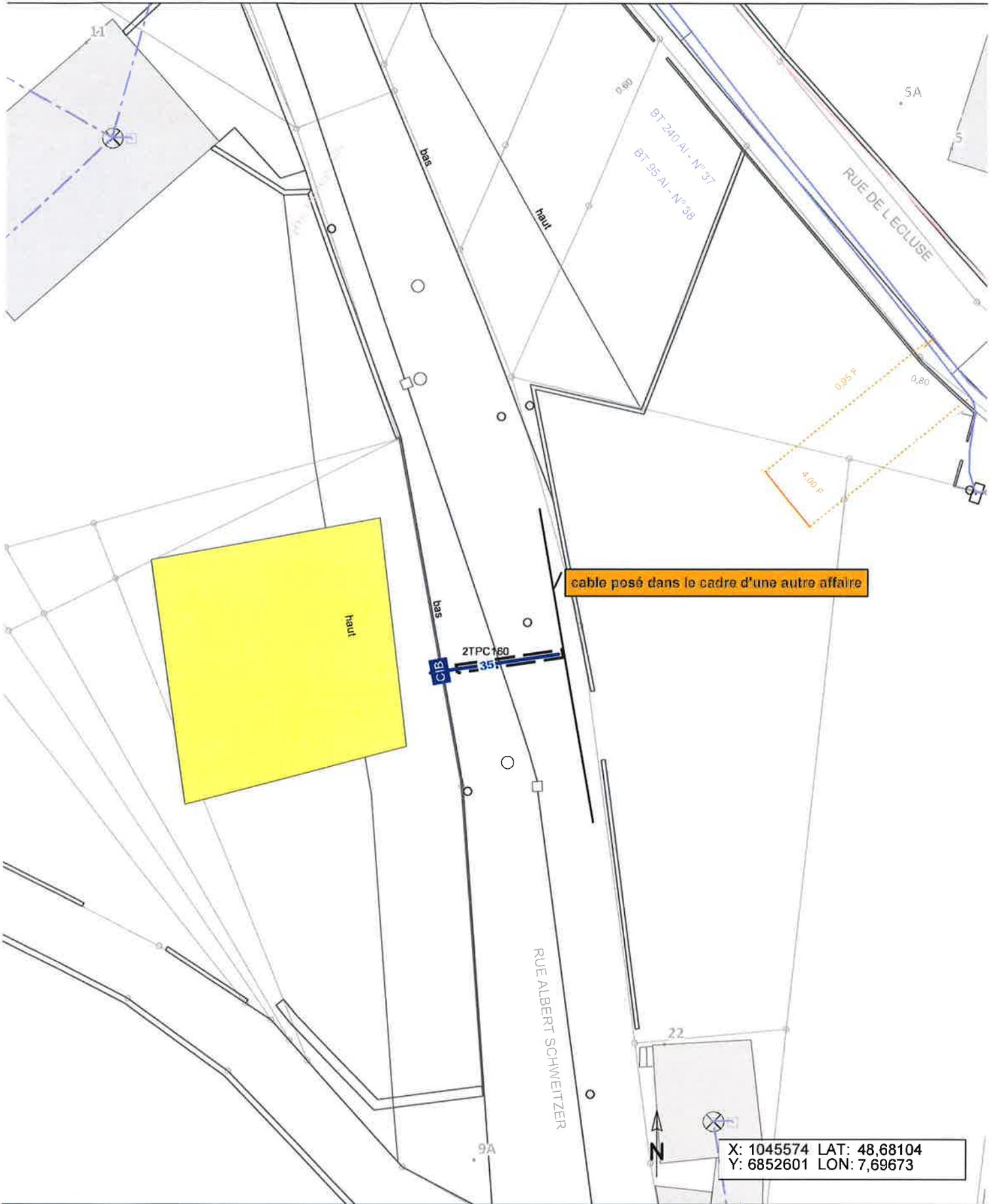
[eric.noblet@strasbourg-electricite-reseaux.fr](mailto:eric.noblet@strasbourg-electricite-reseaux.fr)

Commentaires :

© - usage limité – reproduction interdite sans autorisation.

Ce plan peut en aucun cas servir au repérage de réseaux ou remplacer le plan réponse à une DT, DICT ou ATU

**STRASBOURG  
ELECTRICITE  
RESEAUX**



Plan 2024606297A1 du 23.02.2024 (VAR1) Échelle : 1/250e

AFFAIRE 2024606297 - ECKWERSHEIM - 9A RUE ALBERT SCHWEITZER - Nouveau raccordement - Individuel - BARTH CHRISTINE

Interlocuteur : **Eric NOBLET EXPL**  
 eric.noblet@strasbourg-electricite-reseaux.fr

Commentaires :



© - usage limité – reproduction interdite sans autorisation.  
 Ce plan peut en aucun cas servir au repérage de réseaux ou remplacer le plan réponse à une DT, DICT ou ATU

X: 1045574 LAT: 48,68104  
 Y: 6852601 LON: 7,69673



## Demande d'arrêté de circulation

### Le demandeur

**Entreprise :** SOBECA  
**Nom :** BEGIN **Prénom :** Clément  
**Courriel :** [c.begin@sobeca.fr](mailto:c.begin@sobeca.fr) **Téléphone :** 06 31 01 33 22  
**Adresse :** ZI Route de Bouxwiller **Code Postal :** 67330  
**Ville :** IMBSHEIM

### Localisation du site demandé

**Voie concernée :** Rue Albert Schweitzer

### Nature des travaux

**Description des travaux :** Travaux de raccordement électrique  
**Durée des travaux :** 09/09/2024 au 20/09/2024

### Restrictions demandées

- Circulation Routière :**
- Route barrée sauf
  - Alternat par feux
  - Alternat par sens de priorité
  - Limitation à 30km/h
- Circulation Piétonne :**
- Cheminement piéton sécurisé
  - Interdite
- Circulation Cycles :**
- Pied à terre
  - Sur chaussée
- Stationnement :**
- Interdiction coté travaux
  - Interdiction 2 cotés

Le :

02/09/2024

à IMBSHEIM